Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Du cinq Août an mil huit cent seize, à dix heure du Matin

Acte de Mariage de Joseph Charles Capion propriétaire
âgé de quarante cinq ans, né à la garde département du Var le quatorze du mois d'avril mil sept cent soixante onze domicilié à la garde département du var fils majeur d'feu Joseph Marie Vincent marechal de forge domicilié à la garde département du var et de marguerite Guirand veuve, veuve des victoires

N.° 11

Et de Junie Liberte Auran
âgée de 23 ans, née à Beaulieu département du var le quinze du mois de Messidor ~~mil sept cent~~ soixante domiciliée à ~~la garde~~ Beaulieu département du var fille majeure de feu Jacques Vincent Marechal domicilié à Beaulieu département du var et de Magdelaine Blanc, épouse divorcée de Jean pierre Auran, par actes du 26 [illegible]

Les Actes préliminaires sont les publications faites pour trois dimanches consécutifs, les premier, deux et trois du courant, à la porte de l'office public de la commune de Beaulieu les vingt cinq et vingt huit du courant dernier, d'où il résulte qu'il n'y a point d'opposition ni empêchement au dit mariage d'après le terme prescrit par la loi. Les parties ont comparu devant nous officier public soussigné, et ont requis la célébration du dit mariage. Nous avons lu aux futurs époux, ainsi que les actes de naissance respectifs des futurs époux, ainsi que les actes de décès respectifs des deux conjoints précédents, et l'acte de décès de la mère du futur époux. Ensuite nous avons prononcé au dit Joseph Charles Capion et le tout en forme : de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre 6 du titre 5 de la loi du 25 ventôse an 11, sur le *Mariage*, concernant les *Droits et les devoirs respectifs des Époux*.

Les Contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Junie Liberte Auran l'autre Joseph Charles Capion

En présence de Antoine Foret domicilié à Toulon département du var âgé de 34 ans, profession de charpentier
De Louis Auran domicilié à Beaulieu département du var âgé de 25 ans, profession de marchand ferrailleur
De Joseph Auran domicilié à la Garde département du var âgé de 24 ans, profession de garde champêtre
Et de Joseph Pascal Angelin domicilié à Toulon département du var âgé de 22 ans, profession d'officier de santé

Après quoi, moi Jean pierre Marie Maire de la Garde faisant fonction d'Officier public de l'État civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi, par les témoins et les époux qui ont déclaré savoir signer.

Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Du sept août an mil huit cent seize, à dix heures du matin

Acte de Mariage de Jacques Chabaud marchand tonlier
âgé de Cinquante neuf ans, né à Chaffing département des hautes alpes le dix Septembre du mois de Septembre mil sept cent Cinquante sept domicilié à Toulon département du var fils majeur de feu pierre Chabaud domicilié à Toulon département du var et de feu elisabeth Jourdan d'une part

N.° 12

Et de Christine Marie Raymond
âgée de trente huit ans, née à la valette département du var le dix du mois de decembre mil sept cent soixante dix huit domiciliée à la Garde département du var fille majeure de feu Jean Baptiste Raymond domicilié à la valette département du var et de Magdelaine Monnier d'autre part

Les Actes préliminaires sont les publications faites pour trois dimanches consécutifs, les premier, deux et trois du courant, à la porte de l'office public de la commune de Toulon les vingt un et vingt huit du courant dernier, d'où il résulte qu'il n'y a point d'opposition ni empêchement au dit mariage d'après le terme prescrit par la loi. Les parties ont comparu devant nous officier public soussigné, et ont requis la célébration du dit mariage. Nous avons lu aux futurs époux, ainsi que les actes d'acte de naissance des futurs époux, ainsi que les actes d'acte de décès de leurs conjoints respectifs, et aussi l'acte d'acte du décès de la mère du futur époux. Ensuite nous avons prononcé au dit Jacques Chabaud et le tout en forme : de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre 6 du titre 5 de la loi du 25 ventôse an 11, sur le *Mariage*, concernant les *Droits et les devoirs respectifs des Époux*.

Les Contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Christine Marie Raymond l'autre Jacques Chabaud

En présence de François pierre Anne Sauqui domicilié à Toulon département du var âgé de 25 ans, profession d'officier de santé
De Justin Joseph Angelin domicilié à Toulon département du var âgé de 23 ans, profession de serrurier
De Joseph Auran domicilié à la Garde département du var âgé de 24 ans, profession de garde champêtre
Et de Joseph Charles Maffon domicilié à la Garde département du var âgé de 30 ans, profession d'officier d'infanterie

Après quoi, moi Jean pierre Marie Maire de la Garde faisant fonction d'Officier public de l'État civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi, par les témoins et les époux qui ont déclaré savoir signer.